

N° DEL/2026-073

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 27 avril 2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 20 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 21 avril 2026

PRESENTS (35)

Délégués titulaires (35) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : /.

ABSENTS EXCUSES

Mme AGNOUX Fabienne, M. CHAUMEIL Romain, Mme FORYS Claire, Mme SUAUX Marie-Laure.

Pouvoirs (4) :

Mme AGNOUX Fabienne a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
M. CHAUMEIL Romain a donné procuration à M. PETIT Christophe,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme SUAUX Marie-Laure a donné procuration à M. VILLA Olivier.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

Objet : Vote des Taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

Le Conseil est appelé à délibérer sur les taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires pour 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la manière suivante :
 - ancien taux : 2,10 %,
 - nouveau taux proposé : 2,10%
 - variation de 0 point
 - Produit fiscal attendu : 318 213 €,

- **Fixe** le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties de la manière suivante :
 - ancien taux : 4,22 %,
 - nouveau taux proposé : 4,22%
 - variation de 0 point
 - Produit fiscal attendu 18 568 €,

- **Fixe** le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires de la manière suivante :
 - ancien taux : 7,75 %,
 - nouveau taux proposé : 7,75%
 - variation de 0 point
 - Produit fiscal attendu : 273 110 €.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 28 avril 2026**

Le Président

Communauté de Communes
Ventadour Epinettes Mandailles



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Jean-Louis BACHELLERIE